

N° 61

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1990 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3,
DE LA CONSTITUTION,

TOME IX

COMMERCE EXTÉRIEUR

Par M. Marcel DAUNAY,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-François Poncet, *président* ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents* ; Bernard Barbier, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Louis Minetti, René Trégouët, *secrétaires* ; MM. Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Éric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaine-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rêmi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 5), 922 (tome VII), 925 (tome II) et T.A. 181.

Sénat : 58 et 59 (annexe n° 10) (1989-1990).

Lois de finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE : L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU COMMERCE DE LA FRANCE	5
I. — Le contexte international	5
A. — <i>La conjoncture internationale</i>	5
B. — <i>Le commerce mondial</i>	6
II. — L'évolution de la balance commerciale de la France en 1988 et ses perspectives pour 1989	8
A. — <i>L'évolution générale: en dépit d'une légère amélioration, la balance commerciale reste lourdement déficitaire en 1988</i>	8
1. Face à une demande soutenue, l'offre française est qualitativement et quantitativement insuffisante	8
2. L'évolution sectorielle: une nouvelle dégradation du solde industriel	9
3. La ventilation géographique: la poursuite du rééquilibrage vers les pays industrialisés	10
B. — <i>Les perspectives d'évolution de la balance commerciale pour 1989.</i>	13
1. Une détérioration générale	13
2. La progression de l'excédent agro-alimentaire est loin de compenser la dégradation des soldes énergétique et industriel.	14
III. — L'analyse des tendances de fond	16
A. — <i>L'excédent agro-alimentaire: un record historique</i>	16
1. L'évolution générale et les perspectives	16
2. Les principaux produits	17
3. L'analyse par secteur géographique	18
B. — <i>La dégradation du solde industriel</i>	19
1. Les causes	19
2. Les principaux secteurs	21
3. Les échanges avec nos principaux partenaires	23

	Pages
DEUXIÈME PARTIE : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS	25
I. — Les orientations de la politique du commerce	25
A. — <i>Le soutien au commerce courant</i>	25
1. Le développement international des P.M.E.	25
2. Le plan de développement des exportations	27
a) La modernisation du réseau d'appui aux entreprises	27
b) Une meilleure coordination des actions de l'État	28
c) Le développement de la formation	29
d) Le Comité pour l'image de la France à l'étranger	29
B. — <i>Le soutien aux grands contrats</i>	30
C. — <i>La nécessité de développer la présence des entreprises françaises à l'étranger</i>	31
1. Développer les investissements français à l'étranger	31
2. L'exemple de l'Asie du Sud-Est	32
II. — L'évolution des crédits	33
A. — <i>Les moyens des services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur</i>	33
1. Le service de l'expansion économique à l'étranger (S.E.E.E.).	34
2. Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur	35
a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)	35
b) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)	36
c) L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)	36
B. — <i>Les aides budgétaires à l'exportation</i>	37
1. Les garanties gérées par la C.O.F.A.C.E.	37
a) L'assurance crédit	38
b) La garantie du risque économique	38
c) L'assurance prospection et l'assurance foire	39
2. Les bonifications d'intérêt	39
3. Les prêts publics à l'exportation	40
a) Les prêts du Trésor	40
b) La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers.	41
c) Les dons du Trésor	41
CONCLUSION	43

MESDAMES, MESSIEURS,

Le déficit extérieur reste, avec le chômage, l'une des faiblesses majeures de l'économie française.

Alors que la conjoncture était très favorable en 1988, suscitant une demande extérieure soutenue, nos importations ont atteint un niveau très élevé, preuve de l'insuffisance de nos capacités de production et d'une demande intérieure très vive. Ainsi, malgré le record historique de notre excédent agro-alimentaire, le déficit de la balance commerciale a atteint 33 milliards de francs en 1988.

La conjoncture internationale se présente moins favorablement en 1989 et le déficit de la balance commerciale pourrait atteindre 44 à 50 milliards de francs.

Dans ce contexte, les crédits inscrits dans le budget pour 1990 augmentent fortement ; toutefois leur croissance recouvre des évolutions inégales : elle résulte essentiellement de la progression des dotations réservées aux aides et garanties, notamment liée aux difficultés de la COFACE, alors que les crédits affectés aux services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur ne connaissent qu'une croissance très modérée.

Votre Commission s'est attachée à décrire l'évolution du commerce extérieur, avant d'analyser les grands axes de la politique retenue en la matière et l'évolution des crédits pour 1990.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

I. — LE CONTEXTE INTERNATIONAL

A. — La conjoncture internationale

L'économie mondiale a connu, en 1988, une croissance inespérée après la crise boursière du dernier trimestre 1987. C'est ainsi qu'après une croissance de 3,4 % en 1987, le produit intérieur brut de l'O.C.D.E. a progressé de 4,1 % en 1988. Dans le même temps, le taux de croissance moyen de la C.E.E. était de 3,5 % et celui de la France de 3,4 %.

Dans les pays de l'O.C.D.E., cette amélioration fut accompagnée d'une réduction du taux de chômage, d'une atténuation de l'instabilité des marchés monétaires et financiers, d'un contrôle des tensions inflationnistes, ainsi que d'une légère diminution du déficit américain.

Dans la plupart des autres pays, l'amélioration constatée est due à l'impact de la forte demande des pays de l'O.C.D.E. et à la hausse des prix relatifs des produits de base.

Toutefois, l'environnement international se présente de façon moins favorable en 1989.

En effet, après une croissance encore très vive au premier trimestre 1989, l'activité mondiale s'est ensuite nettement ralentie. Le resserrement des politiques économiques, par crainte des tensions inflationnistes, ainsi que l'atténuation de certains des facteurs de croissance, en particulier l'investissement, en sont les principaux facteurs. Si ce ralentissement est surtout sensible aux États-Unis et au Royaume-Uni, il a cependant tendance à se généraliser, l'économie mondiale étant susceptible d'adopter un rythme de croissance de 2 à 2,5 % l'an.

Le risque d'une récession reste sans doute limité et l'inflation, malgré une certaine accélération, semble pouvoir être maîtrisée. Toutefois, les grands déséquilibres mondiaux n'ont été que partiellement résorbés et les tentatives de coordination des politiques monétaires et financières ont montré leurs limites. A moyen terme, c'est la maîtrise du déficit extérieur américain qui conditionne largement une croissance équilibrée et stable. Or, malgré un début d'assainissement, le dernier chiffre du déficit commercial américain peut susciter certaines inquiétudes.

B. — Le commerce mondial

Ce dynamisme de l'économie mondiale en 1988 a permis la poursuite de l'accélération des échanges internationaux observée depuis 1984.

En 1988, le commerce mondial s'est accru de 14 % en valeur par rapport à l'année précédente, ceci sous l'effet conjugué de trois facteurs principaux : la croissance des échanges de 8,5 % en volume (contre 5,5 % en 1987), l'inflation ainsi qu'une légère dépréciation du dollar.

En 1989, le ralentissement économique aura certainement un impact négatif sur l'évolution des échanges, particulièrement au second semestre, et l'année 1990 ne permettra probablement pas d'assister à une nette réduction des déséquilibres internationaux.

En 1988, les investissements jouent un rôle essentiel dans cette croissance, générant une importante augmentation des échanges de biens d'équipement.

Le commerce des produits manufacturés demeure, comme l'année précédente, le moteur de la croissance du commerce international ; il s'accroît de 10,5 % en volume, et représente les deux tiers du commerce total.

Les échanges de produits agricoles s'accroissent également (+ 4 %), alors même que la production diminue de 2 %.

Les échanges de produits minéraux (y compris l'énergie) s'accroissent eux-mêmes fortement (+ 7 %).

Évolution du commerce mondial

(en volume et en pourcentage)

	1960/1970	1970/1980	1980/1987	1987	1988
Produits manufacturés	10,5	7	4,5	5,5	10,5
Produits agricoles	4	3,5	1,5	4,5	4
Produits minéraux	7	1,5	- 1,5	1	7
Tous produits	8,5	5	3	5,5	8,5

A l'exception des pays de l'O.P.E.P., affectés par la dépréciation du prix du baril de pétrole, toutes les zones géographiques tirent profit de la croissance des échanges cette année, notamment les nouveaux pays industrialisés d'Asie (exportateurs de produits manufacturés essentiellement). Ainsi, les échanges des pays industrialisés progressent de 8 % en volume et ceux des pays en développement de 9,5 %.

Enfin, il est intéressant de noter que si les échanges intra-Europe occidentale sont toujours les plus importants (avec 31,5 % des échanges mondiaux), ce sont les échanges intra-Pacifique occidental et trans-Pacifique qui se développent le plus vite.

II. — L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE EN 1988 ET SES PERSPECTIVES POUR 1989,

A. — L'évolution générale : en dépit d'une légère amélioration, la balance commerciale reste lourdement déficitaire en 1988

1. *Face à une demande soutenue, l'offre française est qualitativement et quantitativement insuffisante*

La vivacité de la demande intérieure française, liée au dynamisme tant de la consommation que de l'investissement, laisse subsister un décalage de conjoncture défavorable, bien que de moindre ampleur que les deux années précédentes.

Par ailleurs, la France profite de la progression du commerce mondial puisque la demande extérieure est particulièrement soutenue en 1988 : + 9,8 % (contre + 7,1 % en 1987).

Avec 1 025,9 milliards de francs d'importations et 997,6 milliards de francs d'exportations, la France a enregistré un déficit de — 28,3 milliards de francs (en données F.A.F.-F.A.B.). Par rapport au chiffre de — 31,5 milliards de francs pour 1987, le déficit se réduit donc quelque peu (sa part dans le P.I.B. passe de 0,6 % à 0,5 %), mais il reste très important.

Le taux de couverture connaît une amélioration (97,2 % en 1988 contre 96,6 % en 1987 en termes F.A.B.-F.A.B.), mais le taux de pénétration étrangère continue de progresser.

Dans un contexte de croissance et de demande soutenue, ces résultats médiocres s'expliquent en partie par l'offre française qui continue de souffrir, dans certains domaines, d'une insuffisance qualitative et quantitative, particulièrement sur le marché industriel. De plus, le comportement de marge des entreprises contribue à la détérioration de la compétitivité-prix, ceci en dépit d'une amélioration des coûts de production largement liée au contrôle des coûts salariaux.

2. L'évolution sectorielle : une nouvelle dégradation du solde industriel

L'année 1988 est marquée, au niveau sectoriel, par le renforcement des tendances qui avaient caractérisé l'année 1987. à savoir : une nouvelle amélioration du solde agro-alimentaire. un allègement supplémentaire du déficit énergétique et une nouvelle dégradation du solde industriel.

Solde et taux de couverture par secteur

	1985		1986		1987		1988	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Produits agro-alimentaires ..	+ 30,9	125,7	+ 26,7	122,9	+ 29,2	124,5	+ 39,3	130,4
Produits industriels (*)	+ 81,1	112,9	+ 31,9	104,8	- 10,4	98,6	- 42,3	95,0
Produits énergétiques	- 180,6	15,5	- 89,7	19,4	- 82,1	18,4	- 66,6	22,2
Divers	+ 6		+ 2,9		+ 2,4		+ 3,9	
Total	- 62,6	93,5	- 28	96,9	- 60,9	93,6	- 65,7	93,8

(1) Soldes C.A.F.-F.A.B. en milliards de francs.
(2) Taux de couverture C.A.F.-F.A.B. en pourcentage.
(*) Y compris le matériel militaire.
Source : Douanes.

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les évolutions suivantes :

— **l'excédent agro-alimentaire** poursuit son amélioration : il atteint 39,3 milliards de francs, soit 10 milliards de plus qu'en 1987 et 8 milliards de plus qu'en 1985, date du précédent record. On peut constater la poursuite de la prédominance des produits bruts (en partie liée à l'excellente récolte de céréales), tandis que la part des industries agro-alimentaires cesse de baisser ; il convient toutefois de noter que le système de restitution communautaire crée un biais qui surévalue nos exportations vers la C.E.E. et sous-évalue celles destinées aux pays hors C.E.E. ;

— **la facture énergétique** continue de s'alléger considérablement pour la quatrième année consécutive ; elle a en effet bénéficié de la douceur climatique ainsi que de la modération des prix à l'importation, essentiellement liée à la chute des cours du baril de pétrole, le cours du dollar étant quant à lui stable ;

— **le déficit industriel**, apparu en 1987 (- 10,4 milliards de francs) s'aggrave considérablement, particulièrement au second semestre, et atteint - 42,3 milliards de francs. En trois ans, la perte est de - 118 milliards de francs ; ce recul affecte à la fois les échanges de matériel militaire et toutes les branches de l'industrie civile (à l'exception du matériel de transport terrestre en 1988).

3. La ventilation géographique : la poursuite du rééquilibrage vers les pays industrialisés

Après avoir été positive de 1967 à 1979, notre spécialisation géographique est devenue défavorable ; son impact a été négatif en 1985 et 1986, neutre en 1987, et négatif de nouveau en 1988 : la demande mondiale adressée à la France a crû moins vite que le commerce mondial (+ 9,7 % contre + 10,8 %).

Pourtant, la recherche de clients solvables a amené la France, ces dernières années, à réorienter ses échanges vers les pays industrialisés.

L'analyse géographique de nos échanges (hors matériel militaire) en 1988 fait apparaître une amélioration de notre balance commerciale envers l'O.C.D.E. avec une évolution contrastée au sein de cette zone, puisque le déficit de nos échanges avec la C.E.E. se réduit, tandis qu'il se creuse avec les autres pays développés. Notre balance commerciale se détériore envers la zone hors O.C.D.E. : notre déficit avec l'O.P.E.P. se contracte, mais nos échanges avec les autres pays en voie de développement deviennent déficitaires et le solde commercial négatif avec les pays à économie centralisée s'accroît.

Évolution de la ventilation géographique des échanges de la France

En % du total

	Importations					Exportations				
	1984	1985	1986	1987	1988	1984	1985	1986	1987	1988
O.C.D.E. dont	72,8	74,7	79,9	81,0	81,4	71,6	73,7	77,0	79,2	80,5
— C.E.E. à 12	54,4	55,8	59,9	61,1	60,4	52,9	53,7	57,8	60,4	61,5
— Europe hors C.E.E. (1) ..	6,6	7,0	7,4	7,6	7,7	7,9	8,4	8,9	8,5	8,1
— États-Unis	7,7	7,6	7,6	7,2	7,7	8,1	8,7	7,4	7,3	7,3
— Japon	2,6	2,8	3,6	3,3	4,2	1,1	1,2	1,4	1,5	1,7
Hors O.C.D.E. (2) dont	26,1	23,9	18,6	17,3	16,7	26,3	24,1	20,8	18,3	17,2
— P.E.C. (3)	4,2	4,0	3,9	3,5	3,5	3,7	3,9	2,9	2,8	2,7
— P.V.D. pétroliers	13,0	10,7	6,5	5,5	4,4	11,2	8,9	7,6	6,0	5,2
— P.V.D. non pétroliers	8,0	8,3	7,9	8,3	8,8	10,4	10,3	9,9	9,2	8,9
D.O.M.-T.O.M.	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	2,0	2,0	2,1	2,4	2,3
Divers	0,8	1,0	1,2	1,4	1,6	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0

(1) Y compris la Yougoslavie.
(2) Non compris D.O.M.-T.O.M.
(3) Pays à économie centralisée.

Source : Douanes.

Envers l'O.C.D.E., notre déficit décroît de 5 milliards de francs pour s'établir à — 81,4 milliards. Cette amélioration est due à nos échanges avec les pays de la C.E.E. Ces derniers représentent environ 62 % de nos débouchés commerciaux (contre 61 % en 1987) et notre déficit se réduit, passant de — 59 à — 43 milliards de francs.

Ce gain est principalement dû aux échanges de produits agro-alimentaires (+ 10 milliards) et de produits énergétiques (+ 7 milliards). La relative stabilité du solde industriel (— 82 milliards) recouvre une amélioration du secteur automobile, des demi-produits et des biens de consommation et une dégradation des biens d'équipement professionnel.

Nos résultats s'améliorent avec certains de nos partenaires européens ; ainsi, notre déficit se contracte avec les Pays-Bas et l'Italie, et nos excédents se gonflent avec le Royaume-Uni (qui devient notre premier excédent bilatéral), l'Espagne, le Portugal et la Grèce. En revanche, nos échanges se dégradent avec la R.F.A., le Bénélux et l'Irlande.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos échanges avec nos partenaires de la Communauté.

Milliards de francs et %

	Solde C.A.F.-F.A.B.		Taux de couverture	
	1987	1988	1987	1988
R.F.A.	— 43,9	— 50,3	76	76
Pays-Bas	— 9,7	— 1,8	82	97
Bénélux	— 8,8	— 9,6	90	90
Italie	— 7,2	— 5,1	94	96
Royaume-Uni	8,3	17,4	112	123
Espagne	4,3	7,4	110	117
Danemark	— 0,7	— 1,0	92	89
Irlande	— 4,1	— 4,8	50	44
Grèce	2,7	3,3	166	180
Portugal	0,1	1,6	101	115
Total C.E.E. à 12	— 59,0	— 42,9	90	93

Source : Douanes/D.R.E.E.

Du fait de la disparition de l'excédent avec les pays O.C.D.E. d'Europe hors C.E.E. (qui fait place à un déficit de — 2,5 milliards) et de la détérioration du déficit avec les autres pays de l'O.C.D.E. (qui atteint — 37 milliards contre — 29 milliards en 1987), notre déficit avec les pays développés autres que ceux de la C.E.E. se creuse de 11,5 milliards.

La plus grosse détérioration affecte nos échanges avec les États-Unis. Le déficit double par rapport à 1987 et passe à — 11 milliards du fait de la baisse du dollar qui a stimulé les exportations américaines : nos importations croissent presque deux fois plus vite que nos exportations (+ 21 % contre + 13 %). Le déficit touche particulièrement les biens d'équipement professionnel avec — 13 milliards pour le seul matériel informatique ; les postes les plus positifs concernent les ventes d'Airbus et les produits de luxe bénéficiant d'une image de marque à forte valeur ajoutée.

Notre déficit envers le Japon se creuse de 5 milliards et s'établit à — 28 milliards, concentrés sur les biens d'équipement professionnel, l'électronique domestique et les voitures particulières. Pourtant nos ventes ont progressé plus vite que nos achats (+ 25 % contre + 22 %). Mais nos échanges sont tellement déséquilibrés, avec un taux de couverture de 37 %, qu'il faudrait une croissance des exportations triple de celle des importations pour que se réduise le déficit.

Les huit principaux fournisseurs et clients de la France sont les mêmes qu'en 1986 et 1987. Leur part dans notre commerce extérieur s'accroît à l'importation (69,1 % en 1988 contre 68,9 % en 1987) et davantage encore à l'exportation (69,9 % contre 66,8 %).

Ainsi que les tableaux ci-dessous le retracent, le Bénélux, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie voient leurs parts se réduire à l'importation, au profit des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. La R.F.A. et la Suisse prennent une moindre part dans nos exportations, alors que la part des autres pays croît parfois assez sensiblement comme pour le Royaume-Uni qui devient notre troisième client.

Les principaux fournisseurs de la France

En % des importations totales

1986	Rang	%	1987	Rang	%	1988	Rang	%
R.F.A.	1	19,4	R.F.A.	1	19,7	R.F.A.	1	19,7
Italie	2	11,6	Italie	2	11,7	Italie	2	11,6
U.E.B.L.	3	9,5	U.E.B.L.	3	9,4	U.E.B.L.	3	9,1
États-Unis	4	7,5	États-Unis	4	7,5	États-Unis	4	7,7
Royaume-Uni	5	6,5	Royaume-Uni	5	7,1	Royaume-Uni	5	7,3
Pays-Bas	6	5,7	Pays-Bas	6	5,6	Pays-Bas	6	5,3
Espagne	7	4,2	Espagne	7	4,4	Espagne	7	4,2
Japon	8	3,6	Japon	8	3,8	Japon	8	4,2
8 Premiers		68,0	8 Premiers		68,9	8 Premiers		69,1
Source : Douanes.								

Les principaux clients de la France

En % des importations totales

1986	Rang	%	1987	Rang	%	1988	Rang	%
R.F.A.	1	16,1	R.F.A.	1	16,6	R.F.A.	1	16,4
Italie	2	11,8	Italie	1	12,1	Italie	2	12,2
U.E.B.L.	3	9,1	U.E.B.L.	3	9,3	Royaume-Uni	3	9,8
Royaume-Uni	4	8,8	Royaume-Uni	4	8,8	U.E.B.L.	4	9,0
États-Unis	5	7,4	États-Unis	5	7,3	États-Unis	5	7,3
Pays-Bas	6	4,9	Espagne ²	6	5,3	Pays-Bas	6	5,6
Suisse	7	4,6	Pays-Bas	7	5,1	Espagne	7	5,4
Espagne ²	8	4,1	Suisse	8	4,3	Suisse	8	4,2
8 Premiers		66,8	8 Premiers		68,8	8 Premiers		69,9

Source Douanes.

Le déficit avec la zone hors O.C.D.E. se creuse de près de 5 milliards, passant de — 6,5 à — 10,2 milliards de francs, et, corrélativement, la part de la zone dans nos exportations chute d'un point à 17,2 %. Cette situation est le résultat du gonflement du déficit avec les Pays à Économie Centralisée (l'Union Soviétique devient notre premier fournisseur énergétique), et de la disparition de l'excédent avec les Pays en Développement hors Pays à économie centralisée et hors O.P.E.P. (notamment du fait de la dégradation des soldes avec les nouveaux pays industrialisés).

B. — Les perspectives d'évolution de la balance commerciale pour 1989

1. Une détérioration générale

Le premier semestre 1989 révèle une dégradation de la balance commerciale française. En données brutes, les importations s'établissent à 603,4 milliards de francs et les exportations à 577,8 milliards de francs. Au total la balance s'établit à — 25,7 milliards de francs en 1989, contre — 17,1 milliards en 1988 en données F.A.B.-F.A.B., soit un taux de couverture de 95,7 % contre 96,6 % l'an dernier à la même époque. Le déficit s'aggrave d'un trimestre à l'autre, et l'année 1989 sera marquée par une détérioration générale des résultats, à l'exception du domaine agro-alimentaire.

En effet, les échanges extérieurs de notre pays se caractérisent, en cette mi-année 1989 par rapport aux six premiers mois de 1988, par une nouvelle amélioration de notre excédent agro-alimentaire, un alourdissement de notre facture énergétique, une nouvelle dégradation du solde industriel (l'année 1988 s'étant il est vrai caractérisée par un profil infra-annuel très marqué, avec un bon début d'année).

2. La progression de l'excédent agro-alimentaire est loin de compenser la dégradation des soldes énergétique et industriel

Le solde agro-alimentaire s'établit à 23,8 milliards de francs sur le premier semestre 1989, contre 17,5 milliards de francs en 1988. L'excédent est réalisé pour près des trois quarts grâce aux produits bruts (17,6 milliards de francs) dont les échanges dégagent un taux de couverture de 162 %.

En revanche, le solde énergétique se dégrade, et le déficit s'établit à — 40 milliards de francs pour le premier semestre 1989 contre — 32,2 milliards de francs en 1988. Cette situation est en partie liée à l'évolution du prix du baril importé (17,4 \$ sur le premier semestre 1989 contre 16,06 \$ au premier semestre 1988) et du cours du dollar (6,42 francs sur les six premiers mois 1989 contre 5,72 francs au premier semestre 1988).

Mais c'est encore le solde industriel qui connaît la plus profonde régression, poursuivant la tendance du deuxième trimestre 1988. Le déficit s'établit en effet à — 44 milliards de francs au premier semestre 1989, contre — 33,1 milliards de francs en 1988 et — 22,7 milliards de francs en 1987. La dégradation est plus rapide dans les biens intermédiaires que dans les biens élaborés, contrairement à l'année précédente.

En effet, les produits intermédiaires connaissent une progression des importations plus rapide que celle des exportations, conséquence d'une activité industrielle très soutenue (+ 2,8 % de croissance de la production au premier semestre/deuxième semestre 1988).

Leur solde passe de — 12,9 milliards de francs au premier semestre 1987 à — 14,7 milliards de francs en 1988 et — 22,7 milliards de francs en 1989.

Les biens élaborés, quant à eux, se caractérisent par une diminution du déficit des biens de consommation et de l'excédent de matériel de transport terrestre, par une stabilisation du déficit de biens d'équipement professionnel, par une amélioration de notre taux de couverture dans les biens ménagers.

Les commandes de grands contrats au premier semestre 1989 (71,4 milliards de francs) confirment la reprise constatée depuis 1988, leur légère progression étant due aux commandes aéronautiques. L'on note en revanche une stagnation des commandes de grands contrats civils hors aéronautique et une baisse préoccupante des commandes militaires.

Ainsi, le solde industriel civil s'établit à — 5,6 milliards de francs au premier trimestre, — 6,6 milliards de francs au deuxième trimestre et il s'approfondit encore au mois de juillet pour atteindre — 11,2 milliards de francs.

La moyenne mensuelle des soldes agro-alimentaire, énergétique et industriel, sur les sept premiers mois des années 1988 et 1989, s'établit comme suit :

	7 premiers mois 1988	7 premiers mois 1989
Agro-alimentaire	+ 3,2	+ 4,3
Énergie	— 5,4	— 6,6
Industrie	— 3,0	— 5,2
dont industrie civile	— 4,7	— 6,8
Total	— 1,9	— 3,6

Les exportations de matériel militaire, de 33,7 milliards de francs en 1988, s'élèvent à 20,5 milliards de francs pour les sept premiers mois de cette année. En revanche, ainsi que souligné précédemment, les commandes connaissent une régression préoccupante.

3. *La ventilation géographique évolue défavorablement*

Au premier semestre 1989, nos échanges se caractérisent par une dégradation de notre déficit envers l'O.C.D.E. Notre solde envers la C.E.E. s'établit à — 25,7 milliards de francs contre — 19,6 milliards de francs en 1988, avec une forte dégradation envers la R.F.A. et le Bénélux, alors que nos performances s'améliorent vis-à-vis du Royaume-Uni et de l'Espagne. La baisse de la croissance de nos exportations rend la dégradation envers les autres pays de l'O.C.D.E. encore plus nette, le taux de couverture chutant de quatre points. Ainsi, ce taux n'est plus que de 77 % avec les États-Unis (contre 86 % en 1988), et de 36 % avec le Japon (contre 38 % en 1988).

Nos échanges avec les pays de l'O.P.E.P. se dégradent également vivement. En revanche, nos exportations vers les pays à économie centralisée reprennent vigoureusement.

III. — L'ANALYSE DES TENDANCES DE FOND

A. — L'excédent agro-alimentaire : un record historique

1. *L'évolution générale et les perspectives*

Selon le rapport du G.A.T.T. 1988, la France venait en 1987 au second rang des exportateurs agro-alimentaires mondiaux derrière les États-Unis et occupait 9,5 % des exportations du secteur.

Après avoir été déficitaire en 1976, 1977 et 1978, le solde agro-alimentaire français n'a cessé, depuis, d'être excédentaire. L'excédent dépasse même le plus souvent la vingtaine de milliards de francs depuis le début de la décennie.

Les taux de couverture ne cessent également de s'améliorer. De 39,4 milliards de francs sur l'année, l'excédent agro-alimentaire de 1988 représente un record historique.

Ce résultat est dû à un accroissement de 13,7 % des exportations qui atteignent 168,4 milliards de francs, tandis que les achats français de produits agro-alimentaires progressent de 9,3 % pour s'établir à 129,1 milliards de francs. Le taux de couverture atteint ainsi 130 %, en hausse de cinq points par rapport à 1987.

La bonne tenue de l'excédent agro-alimentaire se caractérise toujours en 1988 par la prédominance des produits bruts, qui réalisent, avec 30,2 milliards de francs de solde, plus des trois quarts de l'excédent du secteur. Inférieure à 25 % en 1980, la part des produits bruts dans l'excédent agro-alimentaire passe ainsi à 54 % en 1984, puis à 77 % en 1988. Cette évolution dissimule une certaine faiblesse de nos industries agro-alimentaires, dont l'excédent ne parvient à dépasser les 10 milliards de francs que par deux fois : en 1981 et 1984. Toutefois, cette année, leur part dans nos exportations cesse de baisser : après 51 % en 1987 (contre 55 % en 1976), les industries réalisent, avec 88,9 milliards de francs, 52 % des exportations du secteur.

Les perspectives pour les années 1989 et 1990 paraissent également excellentes. En effet, la comparaison des premiers mois de 1989 et des premiers mois de 1988 permet de constater que l'excédent record de l'année dernière sera vraisemblablement dépassé en fin d'année. Il atteint déjà + 30,4 milliards de francs en juillet, contre + 22,6 milliards de francs en juillet 1988. L'excédent total pourrait atteindre, voire dépasser les 50 milliards de francs.

Pour 1990, malgré les craintes qu'occasionnait la sécheresse en France, la récolte céréalière 1989-1990 est à peine inférieure à celle de 1988-1989 (d'un million de tonnes). De plus, seule la récolte de maïs a souffert, celle de blé étant d'un niveau identique à la précédente.

Les cours céréaliers mondiaux devraient rester élevés : en effet, l'offre est encore dopée par les mauvais résultats de pays traditionnellement auto-suffisants, tels que l'U.R.S.S., et par des stocks considérés comme fort bas.

L'on peut toutefois s'interroger sur la durabilité de cette évolution favorable de notre solde agro-alimentaire. En effet, les décisions européennes, en matière de quotas notamment, pèsent sur les volumes de production accordés à nos agriculteurs. Par ailleurs, l'Europe saura-t-elle résister à la pression des grands pays exportateurs, et plus particulièrement des États-Unis ?

Votre Commission ne vous cache pas son pessimisme en la matière ; elle est très sensible aux risques qui pèsent sur notre agriculture et donc sur l'excédent agro-alimentaire français.

2. Les principaux produits

Nos échanges sont caractérisés par la prédominance structurelle de l'excédent céréalier dans notre excédent agro-alimentaire. Avec 28,9 milliards de francs en 1988, le solde céréalier réalise à lui tout seul 95,7 % de l'excédent sur les produits bruts et 73,5 % de l'excédent agro-alimentaire total. En effet, 1988 aura été une bonne année pour les céréales françaises dopées par une excellente récolte et par l'assainissement du marché mondial, récessif depuis deux ans, l'offre française bénéficiant ainsi de cours mondiaux à la hausse.

L'excédent des boissons alcoolisées continue de croître. De + 3,9 milliards de francs en 1980, le solde des vins passe en 1985 à + 10,2 milliards de francs puis 12,3 milliards de francs en 1988, tandis que parallèlement le taux de couverture progresse de 419 % à 614 % puis 728 %.

La dernière récolte vinicole promet d'être excellente qualitativement sinon quantitativement.

Notre taux de couverture sur les fruits et légumes passe à 68,5 % en 1988 contre moins de 60 % dans les années 1970. Le déficit se maintient ainsi autour de — 4,5 à — 5,0 milliards de francs ces cinq dernières années.

Parallèlement, nos échanges de viandes et conserves s'améliorent. Pour ces dernières, notre déficit reste un peu supérieur à celui des fruits et légumes, avec un taux de couverture cependant plus élevé, à 79,8 % en 1988 contre moins de 65 % à la fin des années 70.

Nos échanges de conserves de fruits et légumes et de poissons se dégradent. Supérieur à 50 % avant 1980, le taux de couverture n'est plus que de 36,0 % en 1988.

3. L'analyse par secteur géographique

Évolution géographique des échanges agro-alimentaires

	1974	1988
O.C.D.E.	68,6	77,9
C.E.E.	54,0	67,0
R.F.A.	12,0	13,1
Italie	11,3	12,8
Royaume-Uni	6,7	7,7
Pays-Bas	8,2	12,2
Belgique-Luxembourg	10,5	11,6
Espagne	3,0	4,7
États-Unis	6,2	3,9
Japon	0,8	0,9
P.V.D.	24,8	16,6
Pays à économie centralisée europe	3,2	2,1

Du milieu de la précédente décennie à nos jours, on assiste à une évolution très nette de nos échanges géographiques du secteur :

— une prédominance encore plus marquée de la part de l'O.C.D.E. (78 % en 1988 contre 69 % en 1974) due exclusivement au renforcement des échanges avec la C.E.E., dont la part passe de 54 % en 1974 à 67 % en 1988. Mais il faut garder à l'esprit la remarque faite précédemment sur le biais introduit par le phénomène des « restitutions » communautaires et le niveau des prix au sein de l'Europe des Douze.

Les pays membres de la C.E.E. absorbent à présent 73 % de nos exportations contre 58 % en 1980 et fournissent 59 % de nos importations contre 48 % en 1980.

Notre excédent envers la C.E.E. s'établit à 46,8 milliards de francs, soit 10 milliards de plus en un an. Il est fondé à 90 % sur les produits bruts. Notre meilleur excédent se fait avec l'Italie qui reçoit 17,6 % de nos exportations agro-alimentaires totales et nous permet de dégager un solde de + 20,9 milliards de francs. La R.F.A. vient en seconde position, avec 16,5 % de nos exportations, pour un solde de + 16,4 milliards.

En revanche, la part des États-Unis recule de 6,2 % à 4,0 % entre 1974 et 1988, et celle du Japon, faible, ne progresse que fort peu.

— un recul des autres zones, notamment des pays en voie de développement, dont la part dans nos échanges passe du quart en 1974 à 17 % en 1987.

B. — La dégradation du solde industriel

1. Les causes

Après un excédent de 1979 à 1984, notre solde industriel se dégrade depuis 1984, pour devenir négatif à partir de 1986.

A partir de cette date, l'effort à l'exportation stagne puis régresse, avant de se redresser en 1988, tandis que le taux de pénétration continue à croître régulièrement.

Ainsi que le retrace le tableau ci-dessous, nos échanges industriels connaissent donc dans la période récente une dégradation préoccupante, le solde perdant près de 140 milliards de 1984 à 1988.

Les échanges de produits industriels (y compris matériel confidentiel)

(En milliards de francs et en %)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Importations C.A.F. ..	295,0	353,1	393,3	469,1	506,5	574,1	631,1	660,6	727,3	844,1
Exportations F.A.B. ..	342,6	387,4	447,9	498,5	566,2	671,2	712,6	693,0	717,0	801,9
Solde	47,6	34,3	54,6	29,4	59,7	97,1	81,5	32,4	- 10,3	- 42,2
Taux de couverture ...	116,1	109,7	113,9	106,3	111,8	116,9	112,9	104,9	98,6	95,0

Source : Douanes.

Différentes explications peuvent être avancées pour les mauvais résultats de nos échanges industriels depuis cinq ans.

Tout d'abord, la compétitivité-prix de la France reste insuffisante. Elle est en partie liée à l'évolution du dollar, dont la baisse a rendu les importations facturées en dollar attractives et les exportations françaises moins compétitives. De plus, si l'évolution récente des coûts de production est favorable à la France, l'effort de marge de nos entreprises est insuffisant.

Par ailleurs, le décalage conjoncturel, c'est-à-dire l'écart entre la croissance de la demande intérieure française et la croissance de la demande adressée à la France joue également un rôle essentiel. En effet, une forte croissance, en particulier si elle est tirée par les investissements, entraîne de fortes exportations, puisque 100 francs de demande supplémentaire génèrent en moyenne 13 francs d'importations ; mais le contenu en importations de l'investissement des entreprises est de 32 % et atteint 58 % pour le matériel électrique et électronique, dont la demande a été particulièrement vigoureuse en 1988. Il faut noter que le contenu en importations des exportations elles-mêmes est de 16 %, celui de la consommation des ménages n'étant que de 11 %.

Enfin, l'impact de la spécialisation géographique de nos exportations, après avoir été positif au moment des chocs pétroliers, est devenu négatif depuis. Ainsi, en 1988, alors que la demande mondiale de produits manufacturés augmentait de 11,7 % en volume, la demande adressée à la France ne progressait que de 9,8 %. Ce phénomène était dû autant à la présence proportionnellement plus forte de la France dans les pays d'Afrique, qui ont connu une croissance très faible en 1988, qu'à sa quasi-absence de l'Asie (Japon et nouveaux pays industrialisés) dont la croissance a été extrêmement forte.

Évolution du commerce mondial de produits manufacturés

(Évolution en volume, en %)

	1986	1987	1988	1989 (p)
Demande mondiale	5,0	7,0	11,7	9,0
Demande adressée à la France	4,2	7,1	9,8	8,7
Effet de spécialisation	- 0,8	+ 0,1	-- 1,9	- 0,3

(p) : Prév.ision.
Source : Direction de la prév.ision.

2. Les principaux secteurs

Tous les secteurs connaissent une détérioration dont l'ampleur varie toutefois fortement.

Évolution du solde industriel

(En milliards de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	Évol. 88/84
Prod. industriels	97,1	81,5	32,5	- 10,5	- 42,3	- 139,4
Dont :						
- militaire	31,6	30,4	34,1	26,2	24,4	- 7,2
- industriel civil	65,5	51,1	- 1,6	- 36,7	- 66,7	- 132,2
Dont :						
- biens intermédiaires	6,9	5,0	- 9,9	- 16,8	- 23,8	- 30,7
- biens d'équ. prof.	36,6	27,0	7,7	- 3,4	- 23,9	- 60,5
- autos, pièces dét., etc.	33,4	32,7	29,2	22,9	23,0	- 10,4
- biens d'équ. mén.	- 8,2	- 8,7	- 12,1	- 14,6	- 16,4	- 8,2
- b. de cons. courante	- 3,0	- 3,4	- 16,4	- 24,8	- 27,1	- 24,1

En italique : Données 1988, nouvelle nomenclature.
Source : Douanes.

● **Les biens d'équipement professionnel sont un des secteurs dont la dégradation est la plus préoccupante.** Traditionnellement excédentaire, ce secteur avait déjà vu son taux de couverture se dégrader quelque peu à la fin des années 70, mais pour rester entre 110 et 120 % jusqu'en 1985.

Depuis lors, nos échanges se détériorent ; un déficit est apparu en 1987 pour atteindre — 24,6 milliards en 1988, soit un taux de couverture de 90 %. La perte sur les biens d'équipement professionnel, de 21,3 milliards par rapport à 1987, représente l'essentiel des 29 milliards de dégradation de notre solde industriel. Ce très mauvais résultat est dû à une forte poussée des importations, de + 21,7 %, que n'a pas compensé un accroissement de seulement 11,4 % des exportations.

Ceci est dû pour une large part à la croissance très soutenue de l'investissement en France : + 9,4 % en volume pour l'ensemble des entreprises, + 11,2 % pour les entreprises industrielles du secteur concurrentiel. Les fortes tensions qui s'exercent sur l'appareil productif (goulots de production, faibles marges de capacité disponibles) expliquent en partie le recours accru à l'importation, le taux de pénétration atteignant 41,2 % en 1988 contre 38,1 % en 1987. Bien que l'effort à l'exportation se redresse en 1988, l'orientation géographique de nos échanges nous est défavorable, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

Le déficit le plus important est celui de l'électronique professionnelle : — 23,3 milliards de francs, dont la moitié pour le matériel informatique.

Ceci illustre à la fois la faiblesse de la France dans ce secteur porteur et le fait qu'une partie au moins des investissements récents ont été des investissements de productivité plus que de capacité.

La seule branche importante fortement excédentaire et dont les résultats, sur longue période, sont en nette croissance, est celle de l'aéronautique, grâce notamment au succès du programme Airbus.

● **Les biens intermédiaires** connaissent le taux de couverture le plus bas depuis plus de 10 ans (91 %), tandis que le développement des échanges a porté le déficit de — 6,5 milliards de francs en 1979 à — 22,8 milliards en 1988. En fait, trois branches restent excédentaires : la sidérurgie, le verre et la chimie ; deux surtout sont déficitaires : les métaux non ferreux et le papier-carton. Cela est le résultat d'une pénétration étrangère qui s'accélère depuis trois ans, tandis que l'effort à l'exportation stagne.

● **L'automobile et le matériel de transport terrestre** restent nettement excédentaires. Les ventes à l'étranger ont de nouveau été très soutenues en 1988 et le taux de couverture semble s'être stabilisé (122 %).

● Le déficit des **biens de consommation** continue de se creuser pour atteindre — 14,8 milliards de francs en 1988. Le taux de couverture est très faible (— de 50 %), même s'il s'est un peu redressé ces dernières années pour l'électronique grand public (33,3 % en 1988).

3. *Les échanges avec nos principaux partenaires*

Depuis dix ans, nos échanges se sont concentrés vers les pays de l'O.C.D.E.

Cette nouvelle répartition de nos échanges n'est toutefois pas entièrement le fruit d'une réorientation volontariste, même s'il y a eu désengagement des pays insolvables. Elle résulte largement de la chute des achats effectués par les pays du tiers monde, et particulièrement par les pays pétroliers, chute liée à la diminution des cours du pétrole et à la chute simultanée du dollar.

La liste des pays avec lesquels nous sommes déficitaires et l'ampleur de ces déficits (les dix premiers pays totalisant en 1988 un déficit de — 170 milliards de francs) témoigne de nos difficultés vis-à-vis des pays industrialisés.

Principaux excédents	Principaux déficits
1. Royaume-Uni	1. R.F.A.
2. Algérie	2. Japon
3. Espagne	3. Italie
4. Suisse	4. Belgique, Luxembourg
5. U.R.S.S.	5. États-Unis
6. Arabie Séoudite	6. Suède
7. Canada	7. Taïwan
8. Égypte	8. Finlande
9. Grèce	9. Corée du Sud
10. Côte-d'Ivoire	10. Irlande

En 1988, le classement de nos principaux partenaires est le même qu'en 1987, selon que l'on considère leur part à l'importation ou à l'exportation, à l'exception du Royaume-Uni qui devient notre troisième client.

Principaux pays fournisseurs	Principaux pays clients
<ol style="list-style-type: none">1. R.F.A.2. Italie3. Belgique, Luxembourg4. États-Unis5. Royaume-Uni6. Japon7. Espagne8. Pays-Bas9. Suisse10. Suède	<ol style="list-style-type: none">1. R.F.A.2. Italie3. Royaume-Uni4. Belgique, Luxembourg5. États-Unis6. Espagne7. Pays-Bas8. Suisse9. Japon10. Suède

DEUXIÈME PARTIE

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS

I. — LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

A. — Le soutien au commerce courant

1. Le développement international des P.M.E.

S'agissant du commerce courant, le développement international des P.M.E. doit être une préoccupation majeure, notamment dans la perspective du marché unique européen.

En 1988, à l'inverse de l'année précédente, les grandes entreprises n'ont pas été les seules à voir leur taux d'exportation augmenter : pour l'ensemble des entreprises de 20 à 499 salariés, ce taux est passé de 16,6 % à 17 %, alors même que leur chiffre d'affaires augmentait de 9,4 %. Ce taux reste inférieur à celui des grandes entreprises, pour lesquelles il atteint 34,9 %, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

Taux d'exportation : Évolution par rapport à 1987
Indice base 100 en 1987

Taille des entreprises (nombre de salariés)	Effectif employé	C.A. (H.T.)	Export C.A. en %	
			1987	1988
De 20 à 199	99,8	109,5	13,6	13,8
De 200 à 499	99,5	109,0	22,2	22,9
Sous-total P.M.I.	99,7	109,4	16,6	17,0
500 et plus	96,8	109,3	34,2	34,9
Ensemble	98,2	109,2	27,4	28,0

Source : Service des statistiques industrielles, ministère de l'Industrie.

La mobilisation des P.M.E. à l'exportation doit donc se poursuivre, et le dispositif public a été complété et renforcé à cette fin.

Ainsi, les contrats de plan comportent désormais, dans la quasi-totalité des cas, un volet commerce extérieur.

Par ailleurs, l'assurance-prospection continue d'assurer le financement partiel des dépenses de prospection sur un ou plusieurs marchés étrangers pendant la période au cours de laquelle cette prospection n'engendre pas ou peu de recettes d'exportation. Cette procédure est complétée par l'assurance-prospection simplifiée et l'assurance-foire qui sont plus particulièrement destinées aux P.M.E. débutantes à l'exportation.

La quasi-totalité des dossiers d'assurance-prospection simplifiée (89 %) et une partie importante des dossiers d'assurance-prospection normale (52 %) bénéficient à des P.M.E. dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs.

Ces procédures permettent à des entreprises financièrement saines et disposant de produits compétitifs d'aborder les marchés extérieurs solvables en se dotant d'une véritable structure commerciale à l'export.

Le CODEX continue de jouer son rôle dans le renforcement de la présence de nos entreprises à l'étranger. Il leur donne la possibilité de réaliser des montages financiers combinant les divers instruments existants et leur permet de réaliser une ou plusieurs implantations commerciales à l'étranger.

Dans le cadre des programmes CODEX, l'entreprise s'engage à réaliser un effort financier et humain significatif, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à son développement international.

85 % des entreprises concernées sont des P.M.E. (de moins de 500 salariés); de même, 56 % d'entre elles réalisent moins de 100 millions de francs de chiffre d'affaires.

La population d'entreprises « codexées » a en moyenne un taux d'exportation supérieur à la moyenne nationale (31,2 %). Un tiers opère dans les biens d'équipements professionnels, un tiers dans les biens de consommation. Le dernier tiers se répartit de manière équilibrée entre tous les autres secteurs.

Les objectifs en termes de nouveaux flux commerciaux cumulés s'élèvent à plus de 50 milliards sur douze ans. Les données disponibles sur les conventions terminées font apparaître que les prévisions sont généralement dépassées, sauf aux États-Unis du fait de la baisse du dollar entre 1985 et 1988. Toutefois, votre commission est préoccupée par l'évolution des crédits destinés au CODEX ; d'un montant de 145 millions de francs en crédits de paiement pour 1990, ils sont en régression de 27,5 % par rapport à 1989.

Enfin, les P.M.E. bénéficient de prêts bonifiés.

2. Le plan de développement des exportations

Une action à long terme pour accroître le potentiel exportateur de l'économie française a été engagée par les pouvoirs publics dans le cadre du Plan de développement des exportations adopté par le Conseil des ministres du 11 janvier 1989.

Cette action vise à supprimer certains handicaps structurels : insuffisance de l'offre, faible implantation des entreprises à l'étranger, étroitesse du tissu exportateur, manque de cadres d'entreprises formés aux réalités internationales.

Les mesures adoptées dans le plan de développement s'articulent autour de quatre objectifs.

a) La modernisation du réseau d'appui aux entreprises

Il s'agit de :

— **renforcer, dans les régions, les services de proximité apportés aux entreprises exportatrices ;**

— **développer dans les pays de la C.E.E. des réseaux d'appui mieux adaptés ;** ainsi, le réseau coordonné de soutien aux entreprises prévu par le Plan Export est en voie d'être réalisé en R.F.A., où la première Convention d'application de la Charte nationale de l'exportation (14 mars 1989) a été signée le 6 juillet 1989 par le ministre du Commerce extérieur.

Cette Convention, qui sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 1990 pour une durée de trois ans, contient trois innovations majeures :

- Il est institué un réseau unifié de soutien aux entreprises françaises en R.F.A. entre tous les signataires de la Convention. Son objectif est d'offrir aux exportateurs intéressés par le marché allemand un « guichet unique » donnant accès à la gamme de prestations la plus large possible.

- Au sein du réseau unifié, il est créé une structure commune entre les postes d'expansion à l'étranger, la Chambre de commerce et quelques organisations professionnelles volontaires, le Service d'accompagnement des entreprises à l'exportation (S.A.P.E.X.), qui assure les prestations individualisées, « pointues » (études spécifiques, conseil stratégique, recherche méthodique de partenaires...), moyennant une facturation qui devrait être proche de celle pratiquée par la Chambre de commerce.

L'objectif est d'inciter les entreprises à adopter une démarche marketing systématique, débouchant à terme sur une implantation durable.

- Pour permettre une meilleure préparation en amont des entreprises au marché allemand, des spécialistes R.F.A. seront institués au sein des chambres de commerce en France, pour animer les « services de proximité ». Enfin, des séminaires de formation seront assurés.

La Grande-Bretagne, puis l'Espagne devraient parvenir dans les prochains mois à un accord similaire entre les signataires de la Charte Export.

— **Faire du Centre français du commerce extérieur un instrument central d'information plus efficace.**

Ce dispositif sera mis en œuvre conformément au contenu de la Charte nationale de l'exportation signée le 14 mars 1989 entre l'État et les principaux organismes qui jouent un rôle en matière de commerce extérieur.

b) Une meilleure coordination des actions de l'État

Le second objectif est d'améliorer l'efficacité de l'action de l'État en assurant une meilleure coordination entre les différents départements ministériels, grâce notamment à la création d'un **Comité stratégique du commerce extérieur et d'un groupe de suivi des grands contrats.**

Le Comité stratégique a pour objectif d'améliorer la coordination des politiques des différents départements ministériels, la circulation de l'information, et la cohérence des stratégies menées. Dans cette perspective, il examine les différents programmes financiers existants, les politiques sectorielles à l'exportation, l'évolution des risques par pays, les priorités géographiques, sans se substituer aux instances normales de décision.

c) Le développement de la formation

Le troisième objectif du Plan Export est de développer la formation au commerce international, notamment par l'introduction des langues étrangères dans l'enseignement primaire et la création de **centres de formations binationaux**, orientés vers nos principaux partenaires européens (R.F.A., Royaume-Uni, Italie et Espagne). Il s'agit également de renforcer en formation initiale comme continue, l'apprentissage des langues étrangères et la maîtrise des techniques du commerce international, grâce notamment au programme FACE (Formation au commerce extérieur) qui, par le versement de bourses, permet à des étudiants de réaliser des stages de six mois, dans des entreprises à l'étranger.

De même, à la rentrée 1989, une année complémentaire de formation est offerte à des étudiants de niveau BAC + 2 ; elle se déroule essentiellement à l'étranger.

Enfin, au titre de la formation professionnelle continue, un programme interministériel de formation au commerce extérieur permet depuis deux ans de susciter des projets auprès des organismes de formation. Ceux qui sont sélectionnés reçoivent une aide de 50 % de l'investissement pédagogique effectué.

d) Le Comité pour l'image de la France à l'étranger

Le dernier objectif du plan consiste à créer un comité pour l'image de la France à l'étranger, chargé de coordonner et de définir les politiques destinées à promouvoir l'image de la France, de ses techniques, de son savoir-faire, de ses produits et de ses producteurs.

B. — Le soutien aux grands contrats

Les commandes de grands contrats en 1989 devraient confirmer la reprise constatée depuis 1988 après la baisse en 1986/1987 de 25 %. Les résultats du premier semestre 1989 (71,4 milliards de francs) ont confirmé un certain nombre de tendances déjà constatées : une stagnation des commandes de grands contrats civils hors aéronautique, une progression exceptionnelle des commandes aéronautiques et une baisse préoccupante des commandes militaires.

Les grands contrats

(Milliards de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988	6 mois 89
Contrats civils	48,9	50,5	44,4	34,9	42,9	22,6
Navires	2,3	1,9	1,1	0,8	1,6	0,0
Aéronautique	12,2	25,2	20,6	29,4	38,8	43,5
Militaire	61,8	44,5	25,0	28,9	37,5	8,5
Total	125,2	122,1	91,1	94,0	120,8	72,6

Les grands contrats sont essentiels pour la balance commerciale puisqu'ils représentent en moyenne une centaine de milliards de francs de flux d'exportation de biens d'équipement à forte valeur ajoutée.

En revanche, leur coût pour les finances publiques est aujourd'hui élevé. En 1988, la charge budgétaire de l'assurance crédit a ainsi atteint 10 milliards de francs. Ce coût a essentiellement pour origine la crise des paiements des pays en voie de développement (90 % des indemnités servies par la COFACE sont dues à une défaillance généralisée du pays emprunteur).

Depuis 1984, la politique mise en œuvre a eu comme axe central la réorientation des grands contrats vers les pays solvables. Les principales mesures prises en ce sens sont :

— une sélectivité accrue dans la garantie par la COFACE des crédits commerciaux à moyen et long terme : les engagements nouveaux sont désormais plafonnés sur 30 pays et 43 pays sont exclus. La réorientation de nos exportations de grands contrats est aujourd'hui bien engagée, comme en témoigne l'évolution de la répartition des commandes de contrats civils : la part des pays à risque est de l'ordre de 20 %, celle des pays intermédiaires de 25 % environ, les pays solvables représentant plus de la moitié au total (contre un tiers en 1985) ;

— un renforcement de l'utilisation des prêts du Trésor sur les marchés les plus solvables ;

— la concentration des autres procédures de soutien, la garantie du risque économique et le fonds ingénierie, sur les zones économiques les plus dynamiques et les plus solides financièrement ;

— l'adaptation des procédures de garantie et de financement des avions gros porteurs, dont nos commandes sont réalisées à plus de 90 % sur les pays solvables.

C. — La nécessité de développer la présence des entreprises françaises à l'étranger

1. Développer les investissements français à l'étranger

Il est manifeste aujourd'hui que l'investissement direct à l'étranger est la condition d'une présence effective et durable, du maintien et du renforcement des échanges commerciaux et de la conquête de parts de marché.

Se situant à la sixième place dans le classement des investisseurs mondiaux, la France détient environ 5 % du marché mondial d'investissements.

Depuis 1986, les investissements français à l'étranger enregistrent une croissance rapide et leur progression est de 62 % en 1989 par rapport à 1988. Ils représentaient 1,36 % du produit intérieur brut en 1988.

Cette forte augmentation ne doit toutefois pas masquer que nos flux, même s'ils enregistrent des taux de progression appréciables, restent néanmoins inférieurs à ceux des États-Unis, du Royaume-Uni, du Japon et de la R.F.A.

Flux d'investissements directs à l'étranger

(Milliards de dollars, chiffres 1987)

	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	R.F.A.	France
1985	18,2	11,1	6,5	4,9	2,3
1986	29,8	16,6	14,3	9,3	5,3
1987	49,2	30	16,5	9,2	8,8

En effet, face au dynamisme de ses partenaires, la France met en œuvre un dispositif parfois inadapté et insuffisant.

Ainsi, l'approche française associe étroitement l'aide à l'investissement étranger à l'aide à l'exportation, privilégiant ainsi nettement les investissements dits commerciaux et porteurs d'exportations, au détriment des investissements productifs.

Par ailleurs, les investissements français à l'étranger sont massivement orientés vers les pays de l'O.C.D.E. Ainsi, en 1988, 95,8 % d'entre eux ont été réalisés dans les pays industrialisés. Toutefois, durant la même année, la France a désinvesti au Japon (— 6 millions de francs) alors que le flux d'investissement en 1987 était déjà très faible (100 millions de francs).

Enfin, la présence des entreprises françaises dans les nouveaux pays industrialisés semble insuffisante.

2. L'exemple de l'Asie du Sud-Est

A l'occasion d'une mission effectuée en Asie du Sud-Est au début de cette année, notre commission a notamment étudié les problèmes des relations économiques, commerciales et financières de cette partie du monde avec la France.

Elle a souligné, dans son excellent rapport, l'urgence pour la France de développer en Asie du Sud-Est une présence plus cohérente et moins administrative, soulignant notamment la nécessité d'une plus grande coopération et complémentarité de nos administrations. Elle avait également suggéré la création d'un bureau de promotion des investissements composé de financiers, d'hommes d'affaires, de juristes, de représentants qualifiés des chambres de commerce qui pourraient être intéressés directement aux affaires qu'ils traitent et embaucher du personnel local compétent.

Cette structure permettrait le nécessaire développement de nos investissements privés en Asie du Sud-Est.

Le rapport Missoffe avait d'ailleurs, lui aussi, mis en relief le caractère stratégique de l'investissement en Asie du Sud-Est pour le développement de nos relations économiques et commerciales avec cette zone, ainsi que l'insuffisance des aides françaises, trop orientées vers les investissements porteurs d'exportations.

Certaines mesures récentes apportent un début de réponse à ces préoccupations :

— la création en 1988 de Sofinasia, société de capital risque, a pour objet de développer et d'accompagner les investissements français dans la région Asie-Pacifique ; à cette fin, Sofinasia a vocation à prendre des participations dans les entreprises françaises s'implantant dans la région, notamment en partenariat avec des entreprises locales ;

— courant 1988, a été mis en place auprès du Board of Investment thaïlandais un expert français permanent, destiné à promouvoir les « joint ventures » franco-thaïlandaises. Cet expert est assisté d'un correspondant permanent en France. La même structure sera mise en place en Malaisie au début de l'année 1990 ;

— enfin, les autorités françaises ont décidé de subordonner désormais l'accès aux protocoles financiers à la présentation par les entreprises françaises d'un programme d'investissement dans la zone concernée.

II. — L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS

Les dépenses se rapportant directement au commerce extérieur sont réparties entre trois fascicules budgétaires : les services financiers, les charges communes et les comptes spéciaux du Trésor.

Ces dépenses peuvent être ventilées selon trois grands types d'action : les moyens des services et organismes chargés de la promotion des exportations ; les aides financières à l'exportation ; les prêts consentis aux exportateurs français ou aux acheteurs étrangers.

A. — Les moyens des services et organismes chargés de la promotion du commerce extérieur

Les crédits budgétaires de l'expansion économique à l'étranger, présentés dans le fascicule des services financiers (titre III), rassemblent :

— les crédits relatifs au réseau des postes d'expansion économique ;

— les crédits des directions régionales du commerce extérieur ;

- les crédits d'intervention publique aux organismes chargés de soutenir le commerce extérieur (C.F.C.E., C.F.M.E., A.C.T.I.M.) ;
- les crédits de la formation au commerce extérieur ;
- les crédits du fonds ingénierie.

Pour 1990, les crédits atteignent 1 260,1 millions de francs, soit une hausse très modeste de 3,41 % par rapport à 1989.

1. *Le service de l'expansion économique à l'étranger (S.E.E.E.)*

Les crédits couvrent les dépenses des postes d'expansion économique à l'étranger (P.E.E.) et les directions régionales du commerce extérieur (D.R.C.E.).

Ils connaissent une augmentation de 3,87 % au total et s'élèvent à 873,3 millions de francs. Les crédits de personnel augmentent très modestement de 2,36 % (641,5 millions de francs), essentiellement au profit des P.E.E., alors que les crédits de fonctionnement (231,5 millions de francs) s'accroissent de 7,9 % par rapport à 1989.

Dans le contexte d'austérité budgétaire renforcée qui sera en 1990 celui de l'expansion économique à l'étranger, les renforcements nécessaires ne seront obtenus que par la mise en place d'un programme triennal systématique de fermeture d'un certain nombre de petits postes — venant après les fermetures au cas par cas intervenues dans la période récente — et la mise en œuvre d'une politique beaucoup plus volontariste que par le passé de mobilité d'un certain nombre de personnels.

Cette dernière est d'autant plus nécessaire que les marchés porteurs et les nécessités de notre politique commerciale nous obligent à créer encore de nouveaux postes en 1990.

La poursuite de la politique de rigueur budgétaire aura des conséquences au plan du recrutement et de la formation : suppressions d'emplois plus importantes (3 % en 1990, contre 1,5 % les années précédentes), arrêt des recrutements et politique de formation moins ambitieuse. Dans ce contexte, le système des volontaires du Service national actif (V.S.N.A.) a constitué une contribution précieuse au fonctionnement quotidien de nos P.E.E. Ils représentent désormais 38 % des effectifs de la coopération technique et sont présents notamment en Europe Occidentale et en Afrique Noire.

L'outil informatique doit jouer un rôle fondamental dans la structuration des nouvelles orientations. Parallèlement à la poursuite du plan d'équipement en matériel informatique (à la fin de l'exercice 1989, 22 directions régionales et près de 150 postes seront équipés), un effort particulier a été fait pour la diffusion d'applications informatiques normalisées et l'accélération des études pour la généralisation du système de messagerie électronique reliant les postes et les différents correspondants en France. Des crédits de 15,8 millions de francs sont prévus pour 1990.

Les D.R.C.E. sont au nombre de 24, une direction ayant été créée à la Réunion le 1^{er} juillet 1989. Leurs effectifs (129 personnes, dont 41 mises à disposition) et leurs crédits de fonctionnement stagnent. Elles détiennent des fonctions essentielles en matière d'information, de conseil et de gestion de nombreuses aides à l'exportation, particulièrement utiles aux P.M.E.

2. Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur

Ces subventions (inscrites au budget des services financiers, titre IV), qui traduisent les actions publiques pour l'expansion économique à l'étranger, la coopération technique et la participation de la France aux expositions internationales, connaîtront une réduction de 4,46 % en 1990, après une augmentation d'environ 7 % en 1989. Elles s'élèveront à 321,3 millions de francs. Ces organismes devront donc développer une politique active de ressources propres.

a) Le Centre français du commerce extérieur (C.F.C.E.)

La dotation de l'État en faveur du C.F.C.E. augmentera très modestement de 2 %, avec des crédits budgétaires de 148,6 millions de francs.

Le C.F.C.E. constitue un instrument essentiel de la politique d'information, de conseil et de promotion mise en œuvre par les pouvoirs publics au profit des entreprises.

Dans le cadre du plan pour l'exportation et de la Charte nationale, le C.F.C.E. doit devenir le centre d'un réseau de collecte et de diffusion des informations, adapté aux besoins et aux

demandes des entreprises exportatrices. Pour ce faire, le C.F.C.F. s'attachera à développer une plus grande collaboration avec les postes d'expansion économique, avec les organisations professionnelles et avec le réseau de proximité des chambres de commerce et d'industrie.

Il devra poursuivre son effort de productivité et recourir à une politique systématique de facturation des prestations offertes.

b) *Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (C.F.M.E.)*

Avec 74 millions de francs, les crédits alloués au C.F.M.E. stagneront en 1990, et donc baisseront en francs constants.

Le C.F.M.E. a pour mission de favoriser et d'organiser la participation des entreprises françaises aux salons internationaux se déroulant à l'étranger.

Après avoir couvert 232 foires et salons à l'étranger en 1988, le C.F.M.E. prévoit de participer à 184 foires et salons en 1989 et 192 en 1990.

Le programme 1990 vise à consolider l'acquis et à privilégier une approche qualitative des interventions. Diverses raisons justifient cette orientation : la nécessité de mobiliser un nombre suffisant d'entreprises dans les manifestations couvertes par le C.F.M.E., le fait que le nombre des salons internationaux de premier rang offrant un réel intérêt pour nos exportations paraît être d'environ 200 manifestations, les limites humaines de l'équipe du C.F.M.E. dont les effectifs sont stabilisés et enfin les moyens financiers.

c) *L'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)*

Après une croissance de 16 % en 1989, l'A.C.T.I.M. voit ses crédits diminuer de 15,45 % en 1990, pour atteindre 98,5 millions de francs.

L'A.C.T.I.M. a pour mission de promouvoir les technologies françaises à l'étranger et de préparer l'action commerciale des entreprises sur les marchés extérieurs, particulièrement dans le secteur des biens d'équipement. Enfin, elle cherche à favoriser le développement des implantations françaises à l'étranger.

En 1988, l'A.C.T.I.M. a reçu 1 783 professionnels étrangers dans le cadre d'opérations de coopération bilatérale ou multilatérale : elle a envoyé 486 spécialistes français et 1 785 V.S.N.E. à l'étranger. Cette activité pourrait s'établir à un niveau supérieur en 1989.

La restructuration complète de l'organisme commencée en juin 1988 approche maintenant de son terme. Complétée par le réaménagement du siège de l'A.C.T.I.M. qui permettra de ramener sur un seul site tous ses bureaux, cette restructuration a permis de notables économies et a donné une grande impulsion à de nouveaux secteurs d'activités plus porteurs : procédure des V.S.N.E., coopération industrielle (formation de cadres des pays de l'Est, par exemple).

Enfin, s'agissant du budget des expositions internationales, la dotation prévue pour 1990 (18 millions de francs, soit une multiplication par six), couvre les premiers travaux relatifs à l'exposition universelle de Séville en 1992.

Les crédits du fonds ingénierie, après avoir doublé en 1989, augmenteront de 25 % en 1990, pour atteindre 25 millions de francs. Ce fonds, grâce au financement d'études gratuites, facilitera l'obtention de grands contrats. Les retombées ont permis aux entreprises françaises d'emporter plus de 4 milliards de francs de contrats depuis quatre ans.

B. — Les aides budgétaires à l'exportation

L'évolution du coût des procédures d'aide à l'exportation traduit deux phénomènes de sens inverse : la décreue du poids des bonifications d'intérêt, grâce à la désinflation française et la montée des sinistres, due au poids des risques pris dans le passé et à la dégradation de l'environnement international.

1. Les garanties gérées par la C.O.F.A.C.E. (charges communes, chapitre 14-01, article 70)

Avec 9.1 milliards de francs, les garanties des risques afférents à l'exportation, après avoir plus que doublé en 1989, augmenteront de plus de 26 % en 1990.

a) *L'assurance crédit* (chapitre 14-01-71)

Avec des résultats négatifs de 6,1 milliards de francs et 11,8 milliards de francs, les exercices 1987 et 1988 amplifient la tendance observée en 1986.

Cette dégradation résulte de la progression rapide des indemnités jusqu'en 1987 (+ 56 % en 1986, + 43 % en 1987) et du moindre impact des refinancements par la B.F.C.E. des dettes consolidées (désormais supportée par le compte spécial 903-17 par souci de rigueur budgétaire).

Après avoir été neutre sur le plan budgétaire en 1985 et avoir coûté 2,8 milliards de francs au budget de l'État en 1986, l'assurance-crédit a aggravé sa charge en 1987 (8,5 milliards de francs), et en 1988 (10 milliards de francs), mais les années 1989 et 1990 devraient marquer une stabilisation à ce niveau.

C'est dans cette perspective, qu'après les crédits de 1 milliard de francs en 1987, 2 milliards de francs en 1988 et 6 milliards de francs en 1989, une dotation de 8 milliards de francs est inscrite dans le budget 1990 (soit + 33,3 %).

Il convient toutefois de souligner la difficulté de faire des prévisions fiables.

En effet, il est difficile d'estimer exactement le montant des indemnités à verser, celles-ci dépendant pour l'essentiel de crises financières frappant les pays endettés de façon imprévisible (en 1989, les indemnités sur les pays défaillants devraient représenter plus de 80 % du total des sommes versées). Il est également difficile de prévoir quel sera l'impact de ces défaillances sur la C.O.F.A.C.E. : il dépend, en effet, du partage effectué entre rééchelonnement (la C.O.F.A.C.E. en supporte directement la charge) et refinancement (la B.F.C.E. prend en charge la défaillance et opère même des remboursements au profit de la C.O.F.A.C.E.).

b) *La garantie du risque économique* (chapitre 14-01-74)

Cette garantie vise à assurer une entreprise contre une hausse imprévisible de ses coûts de production pendant la période de fabrication d'un contrat à l'exportation.

Le coût de la procédure continue de diminuer sous l'effet de la conjonction de la désinflation et du maintien à un niveau élevé des primes et des franchises.

En conséquence, la dotation sera réduite en 1990 (640 millions de francs, contre 750 millions de francs en 1989).

c) L'assurance prospection et l'assurance foire (chapitre 14-01-72)

Cette dotation est directement affectée au soutien du commerce courant. Les différentes formules (assurance prospection normale, assurance prospection simplifiée pour les P.M.E débutant dans l'exportation, assurance foire) permettent la prise en charge partielle des dépenses de promotion et d'action commerciale sur les marchés étrangers, par le biais d'une aide à la trésorerie et d'une garantie contre l'échec commercial.

La procédure connaît un léger recul depuis 1986 dû au renforcement des conditions d'éligibilité. Seule l'assurance prospection simplifiée se maintient à un niveau élevé (1 280 dossiers). Combinée à la baisse du dollar qui a diminué le coût des prospections facturées dans cette devise, la baisse d'activité a permis un recul du coût de la procédure (690 millions de francs en 1988, 515 en 1989). Une dotation de 500 millions de francs est inscrite pour 1990.

2. Les bonifications d'intérêt

(compte de gestion du Trésor/B.F.C.E. :
charges communes, chapitre 44-98-38)

— Les bonifications d'intérêt sur crédits à l'exportation (paragraphe 10).

Cette charge dépend d'une part des taux auxquels sont consentis les crédits bénéficiant d'un soutien public comparés aux taux du marché, et d'autre part de l'encours de ces crédits.

Depuis juillet 1989, la B.F.C.E. a perdu le monopole des crédits à long terme bénéficiant d'un soutien public de taux. Cette réforme devrait engendrer une stabilisation, puis une diminution, du coût de refinancement. Une croissance des crédits de 10,4 % est prévue pour 1990, soit 1,7 milliards de francs.

— **Les bonifications d'intérêt sur crédits de consolidation** (paragraphe 20).

Cette charge représente pour l'essentiel les intérêts impayés par les pays débiteurs sur les crédits de consolidation (les impayés au titre du principal sont imputés sur le compte spécial du Trésor 905-08).

— **Les refinancements de dettes** connaissent une progression ralentie de leur encours depuis décembre 1985, en raison d'une sélection plus sévère des pays pouvant bénéficier d'une telle procédure. Leur coût relatif par rapport à l'ensemble des bonifications à l'exportation avait progressé fortement jusqu'en 1987 en raison du volume important d'impayés sur intérêts de consolidation. En 1988, des mouvements favorables de taux d'intérêt ont pratiquement réduit à zéro le coût des bonifications *stricto sensu*, les arriérés représentant l'essentiel de la charge. Cette tendance devrait se poursuivre en 1989 et 1990. Une dotation de 900 millions de francs (+ 12,5 %) est inscrite au budget pour 1990.

3. Les prêts publics à l'exportation

a) Les prêts du Trésor (Compte spécial 903-07)

Les prêts du Trésor à des États étrangers constituent un puissant levier de développement de nos exportations en même temps qu'un des principaux instruments de notre aide publique au développement. Ils sont consentis à bas taux d'intérêt (de l'ordre de 2 à 3 %), sur de longues durées (15 à 30 ans) et avec une période de carence (en général de 3 à 13 ans).

Associés à des crédits à l'exportation, ils s'intègrent dans des protocoles de crédits mixtes destinés à financer des exportations de biens d'équipement vers les pays en voie de développement.

Malgré un effort de redéploiement des crédits d'aide vers les pays solvables, le poids de l'Égypte et du Maghreb s'accroît considérablement (+ 38 %). Cette tendance devrait se confirmer en 1990 du fait de la budgétisation des crédits alloués au Maroc et du maintien d'un flux d'aide important vers l'Algérie.

La charge nette autorisée pour 1990 s'établit à 3,6 milliards de francs, contre 2,5 milliards de francs en 1989 (soit + 42,1 %).

b) *La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers (compte spécial 905-08)*

Ce poste correspond à la charge de financement des consolidations des crédits de la Caisse centrale et des prêts du Trésor, à laquelle s'ajoutent les impayés en principal des crédits de consolidation de la B.F.C.E. La défaillance d'un nombre croissant de pays débiteurs explique l'augmentation de ce poste et la demande d'une inscription de 7,1 milliards de francs (charge nette) contre 3,8 milliards de francs en 1989, soit une très forte progression de 88,2 %.

c) *Les dons du Trésor (charges communes, chapitre 68-00)*

Les dons ont triplé entre 1984 et 1988. Ils constituent un instrument adapté à la situation des pays les moins avancés et peuvent aussi améliorer une offre à l'exportation ; nos partenaires étrangers (Japon, Canada, Grande-Bretagne) utilisent cette technique avec un impact commercial efficace. En 1988, l'utilisation de dons à finalité commerciale, associés à nos protocoles financiers, a été renforcée. Les dons sont également affectés à l'aide d'urgence, les compléments d'aide alimentaire et le financement d'études.

Une dotation de 495 millions de francs est prévue à ce titre dans le budget de 1990 (600 millions de francs en 1989, soit - 17,5 %).

CONCLUSION

La politique du commerce extérieur doit susciter, faciliter et soutenir les projets d'exportation des différents secteurs de notre économie. Dans cette perspective, il convient de favoriser le développement de l'activité des sociétés de commerce international (qui reste, en France, inférieure à celle de nos principaux partenaires) et l'activité de portage des grands groupes au profit des P.M.E. françaises.

Par ailleurs, notre politique du commerce extérieur est de plus en plus dépendante de la politique européenne en la matière et l'achèvement du marché unique aura des incidences très importantes sur nos échanges. Au moment où la France préside la Communauté européenne il est donc essentiel que soient recherchées les solutions les meilleures pour la compétitivité et les débouchés externes de nos entreprises.

Il est également indispensable d'assurer une parfaite cohérence entre les travaux du marché unique et la politique commerciale de la Communauté.

Il convient donc de veiller à ce que chacune des propositions de la Commission s'accompagne d'une évaluation de ses effets externes ainsi que de mesures éventuelles à adopter en conséquence.

En particulier, le lien entre le cycle de négociations commerciales au G.A.T.T. et les négociations entre la Communauté et ses partenaires commerciaux (pays de l'Est, A.C.P., etc...) d'une part, et la réalisation du marché unique, d'autre part, doit être constamment opéré.

*
* *

Suivant les conclusions de son rapporteur, la Commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur inscrits dans le projet de loi de finances pour 1990.